Recommandation du CSI INSU concernant le grand emprunt

Destinataires :

M. Alain Fuchs, Président du CNRS,
M. Joël Bertrand, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS,
M. Xavier Inglebert, Directeur Général Délégué aux Ressources du CNRS,
M. Bruno Chaudret, Président du Conseil Scientifique du CNRS.
M. Jean-François Stephan, Directeur de l'INSU,
M. Etienne Bustarret, Président de la CPCN

Depuis juillet 2010, dans le cadre du grand emprunt, une partie de la communauté scientifique a répondu dans l'urgence à toute une série d'appel d'offres (Equipex, Labex, IHU, SATT, Idex, etc.) remettant en cause la structuration actuelle de la recherche. La somme de 35 milliards d'euros initialement annoncée pour le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur s'est finalement réduite à 21,9 milliards, qui y sont consacrés pour 10 ans. En fait, seulement les intérêts annuels de ces sommes placées à 3,8 % auprès de la Caisse des dépôts seront disponibles.

Les débats parlementaires récents sur le programme de stabilité de l'économie française révèlent que « les dépenses supplémentaires » liées au grand emprunt « n'auront aucun impact sur le déficit total puisque les intérêts versés par le compte du Trésor seront gagés, par ailleurs, sur le budget de l'État par des économies sur les dépenses de fonctionnement ». Cela signifie que l'argent provenant du grand emprunt via les investissements d'avenir sera compensé par la diminution du budget des organismes publics, dont le CNRS, ainsi que par l'application de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui doit entraîner une diminution des personnels permanents des organismes. La "logique" du grand emprunt apparaît là sous son vrai jour : attribuer à quelques-uns des moyens d'exister en ôtant toute possibilité aux autres de travailler.

A travers l'appel d'offre Idex l'objectif est de restreindre à un maximum de 10 sites le droit de figurer sur la scène mondiale. Les résultats maintenant connus de la première phase d'appel d'offre de l'investissement d'avenir dessinent une étrange carte de l'"excellence" de la recherche française de laquelle le grand Ouest, le Centre et le Nord sont presque complètement exclus. De plus, le grand emprunt fige pendant 10 ans les laboratoires retenus dans les Labex et les Idex, et supprime de fait les Contrats de Projets Etat-Région. René Ricol, commissaire général au grand emprunt, chargé de distribuer les 21,9 milliards d'euros, l'a récemment confirmé « Nous ne sommes pas là pour aménager le territoire ».

Par cette recommandation, le CSI de l'INSU tient à s'associer à l'inquiétude et au désaccord de la communauté scientifique face aux bouleversements engagés de la gouvernance et du mode de financement de la recherche, dont absolument rien n'indique qu'ils soient de nature à apporter une amélioration de l'efficacité du système de recherche en France. Le CSI exprime également sa forte crainte face à la déstructuration territoriale et à la déstabilisation de la communauté scientifique induites par le grand emprunt qui risquent d'avoir des effets très négatifs sur la recherche publique de notre pays.

Le 31 Mai 2011 : 17 votants /15 oui-2 abs